

**Demande d'admission exceptionnelle au séjour
pour des motifs professionnels**
Article L.435-1 du CESEDA

NOM :

NOM MARITAL (de l'époux) :

PRÉNOM :

SEXE : Masculin Féminin NATIONALITÉ :

DATE DE NAISSANCE : / / à Pays :

ADRESSE :

.....

.....

TÉLÉPHONE : / / / / EMAIL :

Procédure

(tout dossier ne répondant pas à cette procédure ne sera pas traité)

Votre dossier est à envoyer uniquement par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Service de l'État en Vaucluse
Préfecture de Vaucluse
DCL / BIA / AES
84905 AVIGNON CEDEX 09

Votre dossier doit être accompagné d'un timbre fiscal de 50 € (non remboursable dans tous les cas)

Afin de faciliter votre demande, merci de ne pas utiliser d'agrafes ou de trombones

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande. Sans retour de notre part quatre mois après cet accusé, votre demande sera considérée comme refusée.

Toute demande ou correspondance ultérieure doit se faire uniquement par courrier. Nous ne donnons pas de renseignements sur les demandes d'AES au guichet, par téléphone ou courriel.



Liste des pièces à fournir pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour pour des motifs professionnels

État-civil :

- 3 photographies d'identité de moins de 6 mois (norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005)
- photocopie intégrale du passeport
- un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance
- *si vous êtes marié ou avez des enfants* : copie de la carte de séjour ou d'identité du conjoint + livret de famille + copie de l'acte de mariage et de naissance des enfants.
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle la personne ne vit pas en France en état de polygamie (si nationalité concernée)

(NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français ou validés par une ambassade ou un consulat).

Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :

- Si l'étranger est locataire : copie du contrat de location ou quittance de loyer (uniquement si le bailleur est professionnel) ou facture (électricité, gaz, eau, de téléphone fixe ou d'accès à Internet)
- Si l'étranger est propriétaire : photocopie de l'acte de propriété ou relevé de taxe foncière (ou d'habitation) ou facture d'électricité (ou de gaz, d'eau, de téléphone fixe, d'accès à Internet)
- Si l'étranger est hébergé chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée de moins de 3 mois et photocopie de la carte d'identité (ou de la carte de séjour de l'hébergeant) et copie de l'acte de propriété (ou relevé de taxe foncière ou d'habitation ou copie du contrat de location de l'hébergeant ou une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou téléphone fixe de moins de 3 mois de l'hébergeant)

(NB : les quittances de loyer établies par des particuliers, les factures de téléphones portables, les factures sous forme d'échéancier ne sont pas acceptées)

Justificatifs de travail :

- formulaire de demande d'autorisation de travail (CERFA 15186*03) + contrat de travail ou promesse d'embauche
- preuves de présence sur le territoire français depuis la date d'entrée présumée
- preuves de l'antériorité d'exercice d'une activité salariée (bulletins de salaires, attestation, CESU...): ancienneté de travail de 8 mois (consécutifs ou non) sur les 2 dernières années ou ancienneté de travail de 30 mois (consécutifs ou non) sur les 5 dernières années
- Attestation de concordance d'identité établie par l'employeur, si l'étranger a utilisé une autre identité pour travailler
- Tout document relatif à la vie privée et familiale du demandeur en France, à son intégration dans la société française et qui permet de justifier de motifs exceptionnels d'admission au séjour

DÉCLARATION DE NON POLYGAMIE

À signer uniquement pour les ressortissants mariés (hommes ou femmes) des pays suivants :

Afghanistan	Cameroun	Guinée équatoriale	Libye	Sénégal
Afrique du Sud	Centrafrique	Inde	Malaisie	Somalie
Algérie	Comores	Indonésie	Mali	Soudan
Arabie-saoudite	Congo	Irak	Maroc	Sri Lanka
Bahreïn	Djibouti	Iran	Népal	Swaziland
Bangladesh	Égypte	Jordanie	Niger	Syrie
Bénin	Émirats arabes unis	Kenya	Nigeria	Tanzanie
Birmanie	Érythrée	Koweït	Oman	Tchad
Brunei	Gabon	Lesotho	Ouganda	Togo
Burkina-Faso	Gambie	Liban	Pakistan	Zimbabwe
Cambodge	Ghana	Liberia	Qatar	

Je soussignée (e)

Né (e) le / / à Pays :

de nationalité :

Déclare sur l'honneur ne pas vivre en France en état de polygamie

Je suis conscient (e) du fait que toute fausse déclaration est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du Code pénal).

Fait à le / / 20....

SIGNATURE :